В										
Emoluments										
L'Assemblée générale,										
Ayant examiné les rapports du Secrétaire général ³⁹ et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ⁴⁰ ,										
Décide que, à compter du 1er janvier 1972, les émo-										
luments des membres de la Cour internationale de Justice seront les suivants:										
	Dollars des Etats-Unis									
Président:	Etais-Onis									
Traitement annuel	35 000 8 400									
Vice-président:										
Traitement annuel Indemnité de 53 dollars pour chaque jour où le vice-président remplit les fonctions	35 000									
de président, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel de	5 300									
Autres membres:										

Traitement annuel Juges ad hoc visés à l'Article 31 du Statut de

la Cour: Honoraires de 67 dollars pour chaque jour où les juges ad hoc exercent leurs fonctions, plus, le cas échéant, une indemnité journalière de subsistance de 29 dollars.

> 2031° séance plénière, 22 décembre 1971.

35 000

2891 (XXVI). Agrandissement du Palais des Nations

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 2488 (XXIII) du 21 décembre 1968, relative aux plans d'agrandissement des salles et installations de conférence du Palais des Nations à Genève,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général 41 et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 42 relatifs à l'agrandissement du Palais des Nations.

- 1. Autorise le Secrétaire général à poursuivre le projet de construction dans les limites du total du nouveau coût estimatif révisé de 31 186 000 dollars des Etats-Unis;
- 2. Décide de porter de 1500000 dollars à 2 500 000 dollars le crédit à ouvrir au budget pour le projet en 1972;
- 3. Décide que le remboursement du prêt de 61 millions de francs suisses sera amorti en une période de dix ans commençant en 1975;
- 4. Décide de modifier comme suit le calendrier des annuités à inscrire au budget qui figurait au paragraphe 3 de sa résolution 2488 (XXIII):

																									Don			
																								des				
Exercices																								E	tats-i	Unis		
1973																,								4	905	000)	
1974																								4	108	000		
1975																								1	660	300		
1976																								1	960	300		
1977																								1	914	800		
1978		•		,	·										•									1	868	800		
1979		•	•		•	•		·	•	٠	•	•		•	•				ĺ					ī	822	300		
1980					•	•				•		•			•		•		•		•			ī	775	800		
1981	ì	•				•		•		•														î	729	800		
1982	•	•				•						•			•	•								-	683			
1983	•	•	•	-	,	-		,		•			•	•		•		•	•	•		•		_	636			
1984			•	٠		•	,	•	٠			•		•	•	•	٠			-			•	_	590			
1984	-	٠		-		-							٠		٠	,	,		٠		•			1	J 9 U	000		

5. Approuve la création d'un comité ad hoc officieux à Genève, comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'a recommandé au paragraphe 23 de son rapport.

> 2031^e séance plénière. 22 décembre 1971.

Dollars

2892 (XXVI). Programme de gros travaux d'entretien et d'amélioration du Palais des Nations

L'Assemblée générale,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général 43 et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 44 relatifs au programme de gros travaux d'entretien et d'amélioration du Palais des Nations à Genève,

- 1. Prend note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aux paragraphes 4, 5 et 6 de son rapport;
- 2. Autorise le Secrétaire général à poursuivre le programme de gros travaux d'entretien et d'amélioration pour un coût estimatif de 6 773 847 dollars des Etats-Unis;
- 3. Décide de porter de 1 098 000 dollars à 1 238 000 dollars le crédit à ouvrir au budget pour le programme en 1972;
- 4. Décide que l'ouverture d'un crédit annuel de 1 238 000 dollars devra être approuvée pour 1973 et 1974 pour financer le reste du programme.

2031^e séance plénière, 22 décembre 1971.

2893 (XXVI). Immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili

L'Assemblée générale

- 1. Prend acte du rapport du Secrétaire général 15 concernant le projet de construction d'un nouveau bâtiment et le programme de transformation et d'amélioration des locaux existants à Santiago du Chili, ainsi que du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 46;
- 2. Approuve les recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives

³⁹ Ibid., Supplément nº 6B (A/8406/Add.2), document A/C.5/1364.

⁴⁰ Ibid., Supplément nº 8A (A/8408/Add.1 à 30), document A/8408/Add.2.

Supplément nº 6B (A/8406/Add.2), document

⁴² Ibid., Supplément nº 8A (A/8408/Add.1 à 30), document A/8408/Add.10.

⁴³ Ibid., Supplément nº 6B (A/8406/Add.2), document A/C.5/1390.
44 Ibid., Supplément nº 8A (A/8408/Add.1 à 30), document A/8408/Add.10.

⁴⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément nº 8A (A/8408/Add.1 à 30), document A/8408/Add.11.

et budgétaires aux paragraphes 10, 11 et 12 de son rapport;

3. Autorise le Secrétaire général à reporter sur l'exercice 1972 le solde inutilisé du crédit ouvert en 1971 pour le programme de transformation et d'amélioration de l'actuel immeuble des Nations Unies à Santiago.

2031e séance plénière, 22 décembre 1971.

2894 (XXVI). Locaux de l'Organisation des Nations Unies à Bangkok et à Addis-Abéba

L'Assemblée générale

- 1. Prend acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général concernant les locaux de l'Organisation des Nations Unies à Bangkok et à Addis-Abéba 47 ainsi que du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 48;
- 2. Exprime sa gratitude aux gouvernements des pays hôtes pour leur générosité et leur coopération;
- 3. Prend note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 3 de son rapport;
- 4. Accepte la modification du calendrier des versements à inscrire au budget pour les deux projets, qu'elle avait approuvé par sa résolution 2745 (XXV) du 17 décembre 1970;
- 5. Approuve le nouveau calendrier prévu pour le financement des deux projets, tel qu'il figure au paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

2031^e séance plénière, 22 décembre 1971.

2895 (XXVI). Locaux du Siège

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 2618 (XXIV) du 17 décembre 1969, relative à la construction d'un nouveau bâtiment et aux transformations majeures à apporter au Siège de l'Organisation des Nations Unies,

Prenant acte des rapports présentés sur cette question à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-sixième session, par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 49 et par le Secrétaire général 50,

Notant avec regret qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune possibilité de donner suite au projet relatif à la construction d'un nouveau bâtiment et aux transformations majeures à apporter aux bâtiments actuels du Siège de l'Organisation des Nations Unies, projet autorisé par la résolution 2618 (XXIV),

Reconnaissant que la pénurie de locaux au Siège, comme dans de nombreux autres principaux lieux d'affectation de l'Organisation des Nations Unies, ne cesse de s'aggraver,

1. Décide de renvoyer à sa vingt-septième session la question de la construction d'un nouveau bâtiment et des transformations majeures à apporter au Siège de l'Organisation des Nations Unies;

47 A/C.5/1392.

⁴⁹ *Ibid., Supplément nº* 8 (A/8408 et Corr.2), par. 161. ⁵⁰ A/C.5/1381.

- 2. Prie le Secrétaire général d'entreprendre une étude détaillée et complète de la situation résultant de la pénurie de locaux au Siège, notamment des possibilités d'exécuter le projet visé dans la résolution 2618 (XXIV) de l'Assemblée générale, et de présenter à l'Assemblée, lors de sa vingt-septième session, un rapport accompagné des propositions et recommandations concrètes qu'il pourrait juger appropriées pour faire face à cette situation, compte tenu de tout fait nouveau;
- 3. Prie en outre le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-septième session, sous une forme détaillée et complète, les études mentionnées aux paragraphes 3, 4 et 5 de la résolution 2618 (XXIV), qui devaient être présentées lors de la vingt-sixième session.

2031° séance plénière, 22 décembre 1971.

2896 (XXVI). Peinture murale commémorant le Congrès mondial de la jeunesse

L'Assemblée générale,

Considérant que le Congrès mondial de la jeunesse, qui s'est tenu à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, a reconnu le rôle important que la jeunesse doit jouer dans le monde.

Tenant compte de ce que la jeunesse constitue plus de la moitié de la population du monde,

Reconnaissant que le Congrès mondial de la jeunesse a été extrêmement utile en permettant de réunir les jeunes de presque tous les pays du monde, quels que soient les systèmes politiques ou idéologiques auxquels ces pays appartiennent,

Notant que le Congrès mondial de la jeunesse a ouvert la voie à une meilleure compréhension entre les jeunes visant à contribuer aux efforts déployés pour instaurer la paix, la justice et le progrès dans le monde,

- 1. Décide de faire réaliser, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, une peinture murale destinée à commémorer le Congrès mondial de la jeunesse;
- 2. Décide que le coût de cette peinture sera couvert par l'excédent des contributions volontaires versées au titre du Congrès mondial de la jeunesse, jusqu'à concurrence de 10 000 dollars.

2031^e séance plénière, 22 décembre 1971.

2897 (XXVI). Examen et réévaluation des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'examen et la réévaluation des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information ⁵¹, le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 52 et les déclarations faites à ce sujet devant la Cinquième Commission par les représentants du Secrétaire général,

51 A/C.5/1320/Rev.1 et Add.1.

⁴⁸ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément nº 8A (A/8408/Add.1 à 30), document A/8408/Add.8.

⁵² Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément nº 8A (A/8408/Add.1 à 30), document A/8408/Add.4.